



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 7 NOVEMBRE 2017



Les membres du conseil d'école

Monsieur Stéphane Girard, Proviseur.
Madame Evelyne BREARD, Directrice de l'Ecole Primaire.
Monsieur Stéphane ROCQUE, Directeur Administratif et Financier
Madame Pascale POUZOULET, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence
à Dakar-excusée

Les enseignants

Mesdames Christelle PORIAU, Chantal SIMORRE, Marie MACIRE, Catherine DUBOIS, Elsa GRIMAUD, Rim HASSAN, Hanane HOBALLAH, Anne-Catherine ROGIER, Marie-Christel VIOSSAT et Ilham AL NABHANI. Messieurs Eric CARON, Stéphane GEORGE et Guillaume ROGIER.

Les représentants des parents d'élèves présents

Mesdames Carine BEAUVOIS, Maryam ABEIDERRAHMANE, Binta COMBOURIEU, Safietou DEH, N'Data MALOUKIF, Lalya KAMARA, Fatma MAHJOUR, Aïsha DIDE, Djeinaba SY CHAIEB, Oummokalsome MOHAMED et Fabala SANGHOTT.

Messieurs Jamil HATTI, Lemine LEMRABOTT, Isselmou SIDOUMOU, Flavien TORNATORE et Abderrahim TOUILE.

Ordre du jour

1. Approbation du PV du conseil d'école du troisième trimestre 2016 / 2017.
2. Résultats des élections des parents d'élèves élus au conseil d'école.
3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école.
4. Bilan de la rentrée (effectifs, travaux...).
5. Evaluations d'anglais (CP, CE2).
6. Projets.
7. Conseil école / collège.
8. Conseil d'élèves.
9. Mot de l'APELF.
10. Questions diverses.

La Directrice

Evelyne BREARD

Le Secrétaire de Séance

Chantal SIMORRE



1. Approbation du PV du conseil d'école du 13 juin 2017

Le PV du dernier conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats des élections des parents d'élèves élus au conseil d'école

Il y a eu 2 réunions d'information et de préparation avant les élections : le 21 septembre et le 5 octobre, il y en aura une avant chaque conseil d'école. Pour rappel les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017, de 8h à 12h.

Les résultats : sur 690 inscrits, 138 votants dont 9 votes nuls. La liste de 22 candidats a été élue.

Nous avons donc 15 titulaires et 7 suppléants.

3. Présentation et fonctionnement du conseil d'école

Composition : le conseil d'école est présidé par la directrice de l'école. Sont membres de droit avec le droit de vote: 15 enseignants, 15 représentants de parents d'élèves. Sont membres de droit avec voix consultative : le proviseur, le DAF, l'IEN.

Attributions : adopter le règlement intérieur de l'école primaire, consulter pour avis sur toute question ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école.

Fonctionnement : le conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Il peut se réunir en session extraordinaire et toujours avant le conseil d'établissement.

La relation école-famille est importante, c'est une base essentielle pour que l'enfant, priorité pour nous tous, puisse, dans un climat de sécurité, évoluer, acquérir de nouvelles compétences et se construire progressivement. C'est donc dans le dialogue et la connaissance de ce qui est attendu de chacun que sera garantie la solidité de cette relation.

4. Bilan de la rentrée (effectifs, travaux...)

Effectifs :

MS A : 24, MS B : 24, GS A : 25, GS B : 25, CP A : 25, CP B : 24, CP C : 23, CE1 A : 24, CE1 B : 24, CE1 C : 25, CE2 A : 25, CE2 B : 25, CE2 C : 25, CM1 A : 25, CM1 B : 25, CM1 C : 26, CM2 A : 26, CM2 B : 26, CM2 C : 26



Soit un total de 98 élèves en maternelle et 350 élèves en élémentaire (total de 472 contre 445 élèves l'an passé).

Nationalités : 56% de Mauritaniens, 33 % de français, 11% de nationalité autre.

Nouveaux élèves : français 31%, tests 57%, Liste d'Attente Prioritaire LAP 12%.

De nouvelles salles de classe, une nouvelle cour de récréation.

Pour faciliter la scolarisation des élèves en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap, des aménagements et des adaptations peuvent être mis en place par les équipes enseignantes.

Il existe une brochure AEFÉ pour les parents concernant ces dispositifs. Cette brochure peut vous être fournie en la demandant à la directrice.

Dans l'école, 2 élèves ont un PAI (en CP et CE2).

PAI = projet d'accueil individualisé

3 élèves ont un PAP (en CM1 et CM2).

PAP = plan d'accompagnement personnalisé

3 élèves ont un PPS (en CE2).

PPS = programme personnalisé de scolarisation

12 élèves ont un PPRE.

PPRE = programme personnalisé de réussite éducative

5. Evaluations d'anglais (CP, CE2)

Les évaluations diagnostiques CP

Ces évaluations ont été passées dans toutes les écoles de France et les lycées français à l'étranger par tous les élèves de CP, en septembre, en classe entière.

La finalité de ces évaluations est d'établir un diagnostic pour les enseignantes de CP, de savoir quelles sont les items non réussis par chacun des élèves et de faire une analyse de ces résultats en conseil pour voir les spécificités de nos élèves, leurs forces et leurs faiblesses.

Il est prévu une analyse de ces évaluations avec les enseignantes de maternelle pour ajuster les enseignements.

A l'échelle de la zone puis de la France les résultats seront traités, analysés pour faire un état des lieux qui donnera lieu ensuite à des préconisations.

Résultats :

En mathématiques :

68%	Associer un nombre donné à son écriture chiffrée.
60%	Comparer des quantités.
67%	Dénombrer des quantités en associant différentes représentations du nombre.
70%	Connaitre des marqueurs spatiaux.
30%	Identifier un algorithme et le continuer.
59%	Recomposer une quantité pour résoudre un problème.
71%	Modifier une collection pour obtenir un cardinal donné.

Ce qui donne 61% de réussite en mathématiques.

En français :

61%	Connaitre des concepts et du lexique propres à l'écrit.
63%	Ecrire et reconnaître des lettres.
60%	Distinguer, repérer, localiser une syllabe. Segmenter un mot.
53%	Identifier la syllabe commune à plusieurs mots.
57%	Repérer des éléments communs dans des mots (attaque, rime).
66,5%	Lire des mots fréquemment rencontrés.
58%	Comprendre un texte et des consignes.
31%	Recopier.
38%	Ecrire des mots.
70%	Compléter des ensembles.

Ce qui donne 50% de réussite en français.

Les évaluations diagnostiques en CE2

Une évaluation diagnostique de CE2 est mise en œuvre par les enseignants dans les semaines qui suivent la rentrée afin de permettre d'identifier assez tôt les besoins des élèves dans la perspective de la validation du palier 1 du socle commun en fin de CE2 (fin du cycle 2).

Classe	Mathématiques	Français
CE2 A	64,4%	59,6%
CE2 B	56,6%	59,8%
CE2 C	60%	56,6%
Total	60%	58,6%

Les évaluations d'anglais

En juin 2017 :

	Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression écrite
niveau A1	63,3%	66,1%	70,5%
niveau A2	83,9%	83,9%	35,7%



En septembre 2017 :

	Expression orale
Niveau A1	80,78%

6. Les projets

Des projets peuvent concerner soit une classe, les classes d'un même niveau, d'un même cycle ou alors toute l'école.

Les projets qui concernent toute l'école : le printemps des poètes, le cross.

Les projets qui concernent l'école élémentaire : la semaine radio, la petite balle jaune.

Le projet qui concerne l'école maternelle : le parcours cinéma.

Des projets du secondaire dans lesquels s'insèrent des classes du cycle 3 la fête de la science (décembre 2017).

Ambassadeurs en herbe : projet AEFÉ travaillant le langage et l'élocution, avec une rencontre internationale en fin d'année.

Sans oublier tous les projets menés en classe, qui émergent au cours de l'année.

Le président de l'APELF propose une aide financière, dans la mesure du possible, aux enseignants pour mener leur projet.

La semaine des lycées français du monde :

Pour le primaire, il y aura une journée spéciale en maternelle « Papa et Maman vont à l'école » (le 14 novembre) : portes ouvertes et exposition et une journée « Ateliers philo » (le 16 novembre) en CM2A et CPB : réfléchir ensemble autour d'un texte.

Pour le secondaire : la technologie (conception d'objets en 3D à l'IFM) et le forum des métiers (samedi 18) : permettant des rencontres autour des métiers aux lycéens.

Question : Qu'en est-il d'une possible sortie au Diawling ? Le proviseur répond que le projet ne se fera pas pour des raisons de sécurité.



7. Le conseil école / collège

Instance obligatoire (décret du 24/07/2013).

Le CEC est un outil de concertation pédagogique. Il détermine les axes prioritaires de la continuité des apprentissages des élèves en s'appuyant sur un diagnostic partagé.

Le CEC propose des actions pédagogiques portant sur des thématiques partagées par les deux degrés.

Ces actions doivent être soumises au conseil d'école et au conseil d'établissement.

Pour cette année 2017-2018, la première réunion du CEC n'a pas encore eu lieu.

Les enseignants du CM1 et du CM2 ainsi que 6 enseignants du secondaire seront présents.

A l'ordre du jour : rappel des objectifs du CEC, descriptif des missions des 2 commissions (élèves à besoins éducatifs particuliers et projets transdisciplinaires).

Un programme d'actions sera proposé avec un calendrier.

8. Le conseil d'élèves

La citoyenneté se construit à travers des actions et non pas uniquement avec des cours magistraux.

Il est mensuel et se déroule dans la BCD.

La directrice le dirige et tous les délégués du CP au CM2 participent (30 élèves).

Des propositions, des remarques, des demandes sont faites puis examinées.

Chaque conseil a son ordre du jour.

L'objectif de ce conseil d'élèves est de permettre aux élèves de faire des propositions, d'être entendus, de participer activement au climat scolaire (pour exemple, l'ouverture de la buvette est une décision qui avait été prise lors d'un conseil d'élèves de l'année passée).

Le compte rendu du dernier conseil est présenté : des propositions peuvent être étudiées (terrain de foot, bac à sable) et d'autres sont rejetées car irréalisables ou « utopistes » (piscine, augmenter le temps de récréation).



9. Le mot de l'APELF

Présentation de l'APELF par son président : elle organise des activités et des manifestations (le périscolaire, le soutien scolaire, la bourse au livre, la venue du Père-Noël...)

10. Questions diverses

Question des parents : quelle est la différence entre conseil d'établissement et conseil d'école ?

Réponse du proviseur : le conseil d'école ne vote que le règlement intérieur, toutes les autres décisions sont prises et votées en conseil d'établissement. Le conseil d'école a pour vocation d'échanger, permet aux parents et aux enseignants de discuter, de trouver des solutions.

Question des parents : Est-il nécessaire d'être adhérent à l'APELF pour se présenter aux élections ?

Non, tout parent peut se présenter librement aux élections. Il se trouve que dans l'établissement, la plupart des parents se rallie à l'APELF, mais il n'y a aucune obligation.

L'ombre en maternelle :

Il y a une khaima et des coins d'ombre. Il est difficile de se projeter dans de grands travaux car à long terme, des travaux de modification de la cour sont prévus.

Abri à la sortie pour les parents :

Il faut étudier la faisabilité de l'installation d'une toile ombrière. Il faut de plus l'autorisation de la Mairie. La demande sera faite.

Le sujet de la propreté à l'extérieur du lycée est reposé.

L'APELF paie actuellement une personne pour entretenir et a demandé une benne. L'APELF se propose de faire le relais avec la Mairie.

Possibilité d'échanger avec les enseignants à la sortie :

Les parents ont l'impression d'un manque de spontanéité dans les échanges avec les enseignants, et souhaitent que les relations soient plus fréquentes. L'idée serait que les enseignants soient visibles à la sortie de l'école.



Des enseignants disent qu'il est difficile de parler avec les parents à la sortie, ce moment n'est pas le meilleur pour des échanges avec les parents et préfèrent que les parents prennent des rendez-vous.

La directrice souligne que les enseignantes de maternelle le font déjà.

Les parents souhaitent juste pouvoir avoir un contact avec les enseignants.

Entretien des sanitaires, comment cela fonctionne ? :

Le sujet sera traité uniquement à ce conseil d'école car c'est un sujet qui revient sans cesse.

Les sanitaires sont entretenus par une société de nettoyage (BIONET) 2 fois par jour : entre les deux récréations du matin et à la sortie des élèves. Le travail effectué est vérifié et semble satisfaisant.

Frais de scolarité et nationalités :

Il y a 3 tarifications selon la nationalité (français, mauritaniens, étrangers tiers).

La tarification est proposée par l'établissement à l'AEFE qui donne son approbation (l'établissement étant en gestion directe, c'est l'AEFE qui prend la décision finale et valide les propositions). Il y a un vote au conseil d'établissement concernant les frais de scolarité.

L'établissement est conscient de l'effort financier réalisé par les parents, mais le Proviseur rappelle que l'Etat Français participe aussi aux frais de scolarisation des élèves.

Malgré les difficultés passées, l'établissement n'a jamais reporté les déficits sur les frais de scolarité.

Sécurité des enfants après 13h15 et après les activités périscolaires :

La responsabilité des parents est engagée. Les enfants doivent être pris en charge par les parents à la fin des activités et des cours.

Présence de la police du côté de la rue :

Ce sont les autorités mauritaniennes qui prennent les décisions, ce n'est pas du ressort du lycée.

Les badges :

Les badges seront mis en place assez rapidement : il y aura un badge électronique pour les collégiens et les lycéens, les élèves de primaire auront un badge de reconnaissance.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 7 NOVEMBRE 2017

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

L'horaire de sortie des élèves de maternelle :

L'horaire est fixé à 13h05, ce qui permet d'éviter la sortie des collégiens et lycéens et de sécuriser la sortie des plus petits (à voter au conseil d'établissement).

Clôture du conseil d'école à 19H55.